

**AVIS DE RECRUTEMENT**

**LE PRESIDENT DU CCAS DE LA VILLE DE LE PORT**

**RECRUTE**

Par voie statutaire (mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude)  
ou contractuelle (art 3-3 2° loi 84-53 modifiée)

**2 AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**  
Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture  
Catégorie B

Sous l'autorité hiérarchique des directrices de la crèche et/ou du jardin d'enfants, vous êtes chargé(e) d'organiser et d'effectuer l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.

**MISSIONS :**

- Accueil des enfants, des parents ou substituts parentaux
- Création et mise en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Élaboration et mise en œuvre des projets d'activités des enfants
- Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement

**PROFIL**

- ✓ Titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- ✓ Expérience professionnelle appréciée ;
- ✓ Techniques d'écoute active, de communication et d'observation
- ✓ Techniques de régulation et de résolution de conflits
- ✓ Évolutions sociales des différentes formes de familles
- ✓ Notions de réglementation en matière d'autorité parentale
- ✓ Principes de l'organisation territoriale
- ✓ Fonction et rôle des membres de l'équipe
- ✓ Notions de gestion du temps
- ✓ Notions d'analyse des pratiques
- ✓ Dispositifs d'urgence

Adresser lettre de motivation manuscrite + CV  
Au plus tard le *vendredi 15 décembre* 2023 à

Monsieur le Président du CCAS  
B.P 62004  
97821 LE PORT CEDEX

